


Saint-Bonaventure joue un rôle de pionnière en matière de protection de l'eau potable



Courtoisie



Publié le 25 Janvier 2013
Jean-Pierre Boisvert 

Grâce à l'élaboration d'un règlement municipal qui a aussi été adopté par une quarantaine de municipalités

Un règlement adopté en 2011 par la municipalité de Saint-Bonaventure, dans le but de protéger son eau potable face à la menace des gaz de schiste, a depuis été repris par une quarantaine de municipalités au Québec. Cette résolution municipale est en voie de faire école.

Sujets : [Ministère de la Santé](#) , [Ville de Gaspé](#) , [Services sociaux](#) , [Saint-Bonaventure](#) , [La Vallée du Saint-Laurent](#) , [Lac Saint-Charles](#)

Au départ, il était loin d'être assuré qu'un règlement municipal finirait par avoir préséance sur la loi provinciale et c'est pourtant bien ce qui est en train de se passer. L'idée est venue de Joseph Guillemette, un citoyen de Saint-Bonaventure, qui a convaincu son maire Félicien Cardin, en 2010, que le conseil municipal aurait tout intérêt à prendre les devants face à la menace des industriels des gaz de schiste, légalement capables de forer pratiquement là où ils veulent, en vertu d'autorisations gouvernementales.

«J'ai dit au maire que si on se levait de bonne heure, on serait prêt pour accueillir ces gens et leur dire, règlement en mains, que nous sommes pour le développement à condition que la qualité de notre environnement ne soit pas compromise, que nos puits artésiens restent intacts. Nous connaissions les risques associés à la fracturation hydraulique. Une fois informés, les citoyens ont tous signé la demande pour l'adoption d'un tel règlement», a raconté à L'Express M. Guillemette.

L'initiative étant acceptée par la municipalité de 1006 habitants de la MRC de Drummond, il restait à écrire le dit règlement de façon à ce qu'il soit légal et inattaquable sur le plan juridique. Ce qui n'était pas une mince tâche pour le maire et ses six conseillers municipaux.

C'est alors qu'entre en scène Richard Langelier, propriétaire d'une maison de campagne à Saint-Bonaventure. Lui, ça s'adonne qu'il est docteur en Droit (LL.D.) et doctorant en sociologie. Il a notamment travaillé sur la protection des renseignements personnels au ministère de la Santé et des Services sociaux. Durant trois mois, M. Langelier et deux collègues juristes planchent professionnellement et bénévolement sur ce qui va devenir le «règlement dit de Saint-Bonaventure», qui sera adopté rapidement par Saint-Edmond, Saint-Eugène, Wickham et d'autres municipalités de la Vallée du Saint-Laurent, un territoire particulièrement visé par l'industrie des gaz de schiste.

«Il fallait s'assurer que le règlement n'empiète pas sur la compétence provinciale tout en ayant une valeur solide sur le plan juridique», a expliqué M. Langelier en entrevue téléphonique. Selon lui, la Ville de Québec a servi les mêmes

arguments pour protéger l'eau du Lac Saint-Charles contre les algues bleues alors que des riverains ont contesté un règlement les forçant à reboiser une bande de 10 mètres autour du lac. «La Cour Supérieure a donné raison à la Ville de Québec, la Cour d'appel a confirmé le verdict et la Cour Suprême a même refusé d'entendre la cause. À notre avis, c'est un test concluant pour notre règlement», a ajouté M. Langelier, selon qui le ministre de l'Environnement Yves-François Blanchet a reconnu la légalité du règlement en question.

Et voilà que la Ville de Gaspé doit lutter contre Pétrolia pour l'empêcher de forer sur son territoire en s'appuyant sur une variante du «règlement dit de Saint-Bonaventure» qu'elle a adoptée le 19 décembre dernier. Le maire de Saint-Bonaventure Félicien Cardin et d'autres maires de la région soutiennent sans réserve la lutte menée par la Ville de Gaspé pour protéger l'intégrité de ses sources d'eau. «Le contexte est le même, les enjeux similaires, la problématique identique», a-t-il fait remarquer. À l'heure de mettre sous presse, Pétrolia annonçait qu'elle reportait ses travaux de forage à Gaspé. «C'est une victoire silencieuse pour notre règlement», a commenté M. Langelier.